



syndicat mixte des transports en commun

Année scolaire 2021 / 2022
DEMANDE D'ABONNEMENT TER
Ligne Belfort <-> Delle

à remplir et à retourner au :

Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort
Jonxion 1 – 1, Avenue de la Gare TGV – CS 30602
90400 MEROUX-MOVAL
Mail : contact@smtc90.fr

Abonnement annuel *

Abonnement semestriel *

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : @ :

Etablissement fréquenté en 2021/2022 :

Classe fréquentée en 2021/2022 :

Qualité : Externe Demi-pensionnaire Interne

Gare TER de rattachement (Départ / Retour) :

Delle Joncherey Grandvillars Morvillars Meroux-Moval Belfort

Par conséquent, en faisant le choix de la prise en charge SNCF par le SMTC, j'accepte la fin de la gratuité des 2 trajets en bus par jour sur le réseau Optymo.

Date et signature du représentant légal :

**Cachet du Syndicat Mixte des Transports en
Commun du Territoire de Belfort**

Cachet de l'Etablissement Scolaire

* Abonnement annuel = demande reçue au plus tard le 06/10/2021

* Abonnement semestriel = demande reçue au plus tard le 08/12/2021

NOTICE

Le choix est laissé aux familles de combiner les offres existantes, le SMTC propose, de prendre en charge les abonnements SNCF des élèves résidants à moins d'1.500 kilomètres par la route des gares et en contrepartie de supprimer les 2 voyages gratuits attachés au Pass Optymo.

Avec une volonté de simplifier au maximum les démarches des familles optant pour le train comme moyen de transport principal pour se rendre à l'établissement scolaire, le SMTC met en place, la procédure ci-dessous :

1/ Compléter et signer le formulaire de demande prise charge de l'abonnement TER (***tous les champs sont obligatoires, tout dossier incomplet sera refusé et retourné à la famille***).

2/ Faire viser le formulaire à l'établissement scolaire de l'élève.

3/ Renvoyer la demande dûment complétée au SMTC par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire ou par mail à contact@smtc90.fr.

4/ L'abonnement de train sera à retirer à la gare de Belfort Ville. Lors du retrait, l'élève devra être muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité récente.

Abonnement annuel :

Pour bénéficier d'un abonnement annuel, les demandes devront être adressées au SMTC au plus tard le mercredi 06 octobre 2021.

Abonnement semestriel :

Pour bénéficier d'un abonnement semestriel, les demandes devront être adressées au SMTC au plus tard le mercredi 08 décembre 2021 pour une prise en charge à compter du 03 janvier 2022.

Le SMTC engageant des dépenses dans le cadre de ces abonnements, tout abonnement confectionné et non retiré sera facturé aux familles par l'émission d'un titre.

Pour tous renseignements, merci de contacter le SMTC au 03 84 90 99 25.